

## ORIGNAC en BIGORRE

L'origine du nom ORIGNAC viendrait de la contraction d'Oriniacum. En effet, les noms de lieux en AC sont formés des noms de personnes latins, qui, accompagnés du suffixe gallo-romain ACUS désignent un domaine. Ils datent des 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> siècles après J.C. A cette époque, Orignac aurait donc été le domaine d'Orinius.

Dans nos villages les habitants étaient souvent identifiés et se définissaient par rapport aux maisons ; ils portaient leurs noms. Ces derniers pouvaient être :

- D'origine et de lieux (Saraméa, Artigue, ...)
- De végétaux (Fourcade, Pomès, ...)
- De métiers (Tisné, Tailhurc, ...)
- Des sobriquets (Esquerré, ...)
- Rattachés à l'histoire (Abadie, ...)
- Individuels (Bertranou, Loup, ...)

Suivant les siècles, différentes orthographies désignent Orignac :

- De Orignag et De Orinhag au 12<sup>ème</sup> siècle
- Orignag au 13<sup>ème</sup> siècle
- De Orinhaco et De Orignaco au 14<sup>ème</sup> siècle
- Arrinhac, Aurinhac et Orinhac au 15<sup>ème</sup> siècle

A l'entrée sud du village se trouvent un gisement de lignite à l'ouest et le Castéra à l'est. Ce terme désigne une motte castrale, un tertre artificiel entouré d'un fossé sur lequel était édifié un château de bois moyenâgeux, ancêtre des châteaux forts. La mine de lignite a donné de nombreux fossiles de mammifères.

Au nord du village, nous avons le Castériaux, dont il ne reste que les talus et fossés. Une étude récente de la D.R.A.C. (été 2015) nous dit que ces travaux de terrassement sont le début de la construction d'une fortification, jamais terminée, au 14<sup>ème</sup> siècle.

La sédentarisation de l'Homme au néolithique, vers -6000 avant J.C., donnera naissance aux premiers villages, ainsi qu'au début de l'élevage et de l'agriculture. Quelques silex taillés sur le sol de la commune témoignent de cette époque.

Les âges des métaux, dans l'ordre cuivre, bronze et fer permettront le remplacement des outils et autres objets en pierre par le métal.

A la fin du 2<sup>ème</sup> Age du fer, en -58 avant J.C., César envahit un territoire qu'il appela la Gaule. Il en tira un livre « la guerre des Gaules », dans lequel il cite le nom des différents peuples conquis et soumis, en l'occurrence les « Bigerri ». C'est notre premier document historique.

Ce peuple regroupait plusieurs tribus dont les « Onobusates » ou « Onibrirates » installés sur le plateau d'Orignac, Mérilheu, les baronnies autour de Cieutat, et jusqu'à Vieille-Adour.

En -52 avant J.C., Crassus soumet les « Bigerrones » aux Romains.

La conquête de la Gaule amènera une nouvelle période dite gallo-romaine.

Aux 4<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> siècles, la Bigorre est dévastée et occupée par des peuples germains : les Vandales, les Alains, les Suèves, puis les Wisigoths et les Francs, alliés des Romains.

Au 6<sup>ème</sup> siècle, elle est incorporée au royaume Franc.

Au 9<sup>ème</sup> siècle, des Comtes sont nommés par le roi de France. Le Comté de Bigorre est donné au futur roi de Navarre, qui le cédera à son frère, devenant le premier Comte héréditaire de la Bigorre. Ses descendants porteront le titre de Comte de Bigorre pendant 3 siècles.

Au 12<sup>ème</sup> siècle, les nobles de la région participent par donation à la constitution du patrimoine monastique de l'abbaye de l'Escaladieu.

Extrait de la charte de translation de 1142 : « Donation à Bernard Abbé de l'Escaladieu et aux religieux par Caritas d'Orignac, son fils Mascaron d'Orignac et son neveu Arnaud de Casaux, sis à Orignac, d'un casa chacun sur le territoire de Morelhos, une artigue au sud de Cieutat ».

A partir du 13<sup>ème</sup> siècle, le Comté et les seigneuries locales comme Orignac passeront dans différentes mains.

Au 14<sup>ème</sup> siècle, en 1313, le « Debita Regi Navarre » situe Orignac dans la baillie de Mauvezin avec 2 coseigneurs : le prieur de Momères et le baron Arnaud Guillaume de Barbazan seigneur de Hitte, Luquet, ..., un des 12 barons de Bigorre d'après une enquête de 1300 pour le roi de France Philippe le Bel.

Luquet était un village près du Castéroue. Une chapelle de Luquet est signalée vers 1775 sur les cartes de Cassini ainsi que sur le cadastre de 1811. Son bénitier est incorporé dans le mur d'une grange du village, et la cloche de bronze de l'église Saint-Martin d'Orignac porte l'inscription : « Luquet 1776 ».

En 1342 est établie la liste des paroisses du diocèse de Tarbes : « Orignac, Luquet, Hitte, Luc, ..., sont des paroisses dépendantes de l'archiprêtre de Cieutat ».

En 1348 la peste fait des ravages en Bigorre.

Ce siècle est aussi le théâtre de nombreux conflits.

Au 15<sup>ème</sup> siècle, en 1429, le « Censier de Bigorre » place Orignac hors Comté de Bigorre ; Hitte, Luquet et d'autres villages ont disparu par désertion de leur population.

En 1459, la famille d'Andoins dit posséder en Bigorre les seigneuries d'Orignac avec son moulin, Luc, ... et l'ostal de Barbazan.

Comment la seigneurie d'Orignac passe t'elle d'une Maison bigourdane (les de Barbazan pro Armagnac) à une Maison béarnaise (les d'Andoins pro Fébus) ? Comme rançon lors du conflit de Gaston Fébus contre les Armagnac au 14<sup>ème</sup>, impliquant de nombreux seigneurs locaux ; par héritage ou simplement par achat ? On peut aussi émettre l'hypothèse que Jean d'Armagnac, à qui le roi de France avait attribué le Comté de Bigorre en 1370,

commença l'édification d'une forteresse à Orignac (au Castérieux) situé en Bigorre, en opposition à celle de Mauvezin situé en Nébouzan, propriété de Fébus. En 1379 le Comté est retiré par le roi à Jean d'Armagnac et confié à Gaston Fébus, ce qui expliquerait l'abandon des travaux du Castérieux, forteresse devenue alors inutile.

En 1497, un certain Arnulphi notaire enregistre un acte entre Raymond d'Arcizas seigneur d'Orignac et son frère germain Géraud d'Arcizas seigneur de Nestier.

Au 16<sup>ème</sup> siècle, en 1569, le Comte Mongomery est appelé par Jeanne d'Albret pour lutter contre les catholiques. A la tête d'une armée de huguenots, il fait un passage en Bigorre en incendiant les églises de nombreuses paroisses dont Orignac, Hitte, ... ; au total plus d'une centaine.

En 1590, Orignac est sous la juridiction de Barbazan-Debat.

Au 17<sup>ème</sup> siècle, en 1605, Madeleine de Bretagne, douairière d'Andoins, délivre une quittance en paiement du rachat des places de Gayan, Orignac et Hitte, et du moulin d'Ordizan.

En 1651, sous le règne de Louis XIV, sont rédigés les « Estatutz d'Orignac » (43 articles).

Etaient présents dans la maison commune le notaire royal de Cieutat Dominique Dandreau, les consuls Jean de Pambrun dit Barthete, Anthoyne Dubarry, Simon Dupoutz, et les témoins suivants d'Orignac et Hitte (le chiffre qui suit le nom correspond au nombre de personnes présentes ayant le même patronyme parfois accolé au nom de la maison) : Barat 1 ; Brau 2 ; Cazenave 1 ; Cortade 2 ; Danclade 6 ; Darousse 5 ; Delhom 1 ; Domec 1 ; Dubarry 5 ; Dupont 5 ; Dupoutz 5 ; Forcade 1 ; Fréxou 4 ; Lafforgue 1 ; Lhez 2 ; Luc 1 ; Lurguet 1 ; Olivier 1 ; Pambrun 5 dont 1 Barthete ; Pocquet 3 dont 1 Descolan, 1 Dupoutz et 1 de Pomez ; Pomez 15 dont 1 Bertranou ; Rayou 1 ; Rives 1 ; Saious 1 ; Sayous 1 ; Sossens 1 ; Tisné 5 dont 1 Tambourin ; Vignes 1 .

En 1653, la peste fait de nouveau rage, et l'on fit venir d'Orignac 2 femmes infectées pour ensevelir un pestiféré à Bagnères de Bigorre.

En 1657, Dominique Pomez (ou Pomès) est curé d'Orignac.

En 1666, Jean-François de Cazaux, baron de Laran, est seigneur d'Orignac, Hitte, ....

En 1676, Hugues de Cazaux, seigneur de Laran, Orignac et Hitte, ..., épouse Madeleine de Saint-Paul (héritière des d'Arcizas) qui lui apporte les terres de Nestier, .... Ils eurent entre autres fils Jean-François de Cazaux (1677-1744), seigneur de Nestier, Orignac et Hitte, ..., « grand écuyer de sa majesté le roi de France, qui par suite d'excès et de folles dépenses, réduit à une grande misère, vendit ses biens. Il n'habitait pas sur le lieu d'Orignac. Il avait abandonné à la communauté d'Orignac, moyennant redevances, le moulin sur la gau d'Ordizan ».

Au 18<sup>ème</sup> siècle, en novembre 1700, la communauté cède le moulin à Pierre Pambrun d'Orignac pour la somme de 160 livres.

Le moulin banal d'Orignac se trouvait à Ordizan. Tous les habitants étaient tenus d'aller moudre leurs grains au moulin banal. On appelle banalité le droit qu'avaient les seigneurs d'assujettir les habitants de leurs seigneuries à leur moulin, leur four, leur forge, moyennant redevance. Les banalités remontent au 10<sup>ème</sup> siècle ; seul le seigneur avait le droit de bâtir un moulin dans sa seigneurie.

En octobre 1718, la seigneurie d'Orignac et Hitte est vendue par messire Jean François de Casaux de Nestier, capitaine de cavalerie dans le régiment de Lambesc, au sieur Bernard Grasset (1670-1747) conseiller du Roy, receveur de ses fermes au bureau de Vielle, habitant la ville de Bagnères, pour le prix de vingt et un mille huit cents livres. Celui-ci résida dans ses terres d'Orignac, les paysans furent tracassés, et de nombreux procès s'en suivirent.

« Le 29 septembre 1733 a été déclaré que par arrêt obtenu, Mr de Grasset seigneur dudit lieu (Orignac et Hitte), la communauté a le droit d'exercer les facultés par rapport au bois à bâtir, en conformité d'une sentence du sénéchal de Tarbes de l'année 1717, confirmée par arrêt du 29 mai 1718, après avoir néanmoins averti par un préalable le garde forestier dudit seigneur de Grasset, et leur fait défense d'en user autrement à prendre 500 livres d'amende. Et comme jusqu'à ce jour ledit sieur de Grasset s'est refusé d'exécuter ledit arrêt, il a été arrêté et délibéré que si quelques habitants aient besoin de bois à bâtir et que après demande audit seigneur et refus de sa part, la communauté se joindra audit particulier afin de poursuivre ledit seigneur pour l'obliger à faire délivrances du bois à bâtir ».

Le 6 janvier 1739, les habitants d'Orignac et Hitte se réunissent en corps de communauté en la borde commune pour faire reconnaissance générale en faveur de Mr Grasset, seigneur de Hitte et Orignac.

En 1747, Michel de Grasset d'Orignac (1706-1784) hérite de son père.

En 1777, au cahier de 26 pages en parchemin contenant les « Estatutz » anciens de 1651, a été ajouté un cahier de 10 feuilles donnant la traduction de ces mêmes statuts en langue vulgaire, suivie d'un autre acte.

Etaient présents dans la maison commune, devant le notaire royal Darrieux, les consuls Dominique Pomès, Joseph Pomès, Jean Dubari, et les témoins suivants : Abadie 1 dit Mathele ; Barat 2 dont 1 Bidallou ; Bégarie 2 ; Bousquet 3 dont 1 Tramat ; Cazenave 1 ; Donclade 1 ; Domec 1 ; Dorignac 1 ; Dossun 1 ; Dubarri 2 dont 1 Milhet et 1 Tailhurc ; Dubarry 3 ; Ducomps 1 ; Dumon 1 ; Dupont 3 ; Dupouts 1 ; Fourcade 2 dont 1 Mandeu ; Francès 1 ; Fréchou 2 ; Lafailhe 1 ; Lafaille 1 ; Lagarde 1 ; Lasserre 1 ; Lheis 1 ; Lhez 1 dit Cachou ; Luquet 2 ; Marquessus 1 ; Pambrun 10 dont 1 Costallatou, 1 Manereu et 1 Bidache ; Pomès 11 dont 1 Ballisque, 1 Mounigas, 1 Boarrat, 1 Clané, 1 Roncé, 1 Tabeu et 1 Bertranou ; Ribes 1 ; Rousse 7 dont 1 Ballisque, 1 Hort, 1 Mounine, 1 Callahoure et 1 Mortalle ; Saious 1 ; Serein 1 ; Soussens 1 ; Tisné 2 ; Vignes 1 ; Viorrins 1.

Le livre terrier des lieux d'Orignac et Hitte (de 1694 à 1784), consultable aux Archives Départementales des H.P., donne des indications supplémentaires au sujet des habitants et de leurs possessions.

En 1784, Michel de Grasset meurt sans enfants ; son neveu Bernard hérite de la seigneurie.

En octobre 1793, il sera inscrit sur la liste des suspects pour avoir plaidé contre ses vassaux pour la banalité de son moulin (Louis XVI a été décapité en janvier).

Cette même année, l'église d'Orignac reçoit l'autel du couvent des capucins de Médous. Le retable, le baldaquin et le tabernacle sont l'œuvre de la famille Ferrère du village d'Asté.

Au 19<sup>ème</sup> siècle, en 1840, une maison d'école est construite.

La mine de lignite, propriété du Marquis de Querrieu, et une carrière de pierre à chaux sont exploitées. A la mort du Marquis, tout est délaissé et tombe en ruine. Le lignite

servait de combustible pour chauffer 2 fours à briques et 8 fours à chaux dont il reste quelques vestiges près de la carrière.

Dès le moyen âge, un chemin de Saint- Jacques de Compostèle passait par Orignac et se poursuivait vers le pont de Montgaillard ; il venait de Mauvezin (place fortifiée), Artiguemy, puis Cieutat où le Comte avait établi un poste militaire.

Les Orignacais étaient appelés « ets Escoubatès » pour la fabrique de balais de bruyère vendus au marché de Bagnères.

Aujourd’hui encore les maisons d’Orignac ont un nom : on est de chez Amadette, Auyé, Bache, Balisque, Barat, Barbé, Barranès, Bartha, Bayle, Bertranou, Bourdette, Cabes, Cachou, Calahourre, Cami-debat, Canivez, Cantet, Carrère, Charles, Charrou, Château, Chire, Clément, Cordonnier, Coustallatou, Couyet, Fallot, Fayne, Faynet, Garraubet, Gratien, Haouré, Hauresse, Hort, Houngrane, Jacquou, Jouan, La Mecque, Lasserre, Léonie, Loup, Lucia, Madeleine, Magnou, Marcel, Mariette, Mariot, Marrou, Ménet, Ménou, Michelle, Milhous, Minique, Miquéou, Mounine, Mouréou, Mourtale, Pambru, Paris, Pascal, Pélou, Péricou, Peyré, Pierrot, Pujo, Ramoun, Suette, Tailleur, Tambouri, Tisnérou, Tramat, Yanétou, Youléou.

**BAGUES Alain.**